

Guide Pratique

Pays de
Mortagne



Bien entretenir son Vélo à Assistance Électrique

Avant chaque utilisation de votre VAE, il est essentiel de vérifier son état et de procéder à un nettoyage régulier.

Une révision auprès du prestataire réparateur sera nécessaire après 500 kilomètres parcourus. Cette révision s'effectue sur rendez-vous avec le prestataire réparateur, et son coût est inclus dans votre abonnement.

Cependant, toute réparation résultant d'un mauvais usage du VAE sera à votre charge.

1. Fonctionnement et usage

- Contrôlez régulièrement la pression des pneus et gonflez-les dans la plage de pression indiquée sur le flanc du pneu. Des pneus sous-gonflés peuvent réduire l'autonomie et la sécurité
- Contrôlez visuellement l'état extérieur des pneus (déformations, corps étrangers...).
- Contrôlez régulièrement les freins. Si vous sentez une perte de puissance au freinage, il peut être nécessaire de vérifier les plaquettes de frein ou de faire un réglage.
- Rangez votre vélo dans un endroit sec, à l'abri des intempéries et du gel. Si vous n'utilisez pas le vélo pendant une longue période, retirez la batterie et stockez-la séparément, à température ambiante.

2. Entretien

- Nettoyez régulièrement la chaîne avec un chiffon sec et appliquez-y une fine couche d'huile sans asperger les disques. Veillez à utiliser une huile adaptée pour lubrifier la chaîne du vélo.

Il est strictement interdit d'appliquer de l'huile, de la graisse ou tout autre produit lubrifiant sur les freins à disque (disque, plaquettes, étrier).

- Nettoyez régulièrement l'ensemble du vélo, notamment après une sortie salissante.
- Stockez le VAE toujours en intérieur à température stable.
- En aucun cas vous devez démonter les pièces du vélo. Les réparations doivent être réalisées par un réparateur spécialisé. En cas de problème contactez le prestataire réparateur.

3. Comment bien nettoyer son VAE ?



Privilégiez un nettoyage à l'eau savonneuse et proscrivez le lavage à l'aide de jets à haute pression qui risquerait d'endommager le vélo. N'hésitez pas à utiliser une petite brosse (type brosse à dents) pour les surfaces nécessitant de la précision ou difficilement accessibles. Il existe des kits brosses spécifiques pour le nettoyage du vélo afin de faciliter cette étape.

Avant le lavage, enlevez la batterie de votre vélo et protégez le connecteur afin d'éviter que l'eau ne s'y infiltre.

Pour le rinçage, si vous êtes en extérieur, privilégiez un arrosage sans pression. Si vous êtes en intérieur, passez un chiffon humide sur l'ensemble du cycle.

Une fois le rinçage effectué, séchez le vélo à l'aide d'une serviette. Quand le vélo est sec, enlevez la protection de votre connecteur et vérifiez l'absence d'eau avant d'insérer la batterie dans son logement (afin d'éviter tout défaut électrique).

N'immergez jamais la batterie dans l'eau. Essuyez-la délicatement avec un chiffon sec.

4. Comment préserver la batterie de son VAE ?

Les technologies employées pour les batteries ne nécessitent pas d'entretien particulier. Seules quelques recommandations concernant le stockage, la température et les chocs doivent être respectées.

Stockage

Si la batterie du VAE n'est pas utilisée durant plusieurs semaines, il est conseillé de l'enlever du vélo à 50 % ou 60 % de charge et de la stocker dans un local à l'abri de la lumière, à une température stable d'environ 20°C, afin de préserver son autonomie.

Il est déconseillé d'utiliser la batterie à des températures inférieures à -10°C et supérieures à 50°C.

Si les températures sont basses ou très hautes, pensez à retirer la batterie de votre vélo pour la stocker à température ambiante.

Charge de la batterie

L'autonomie de votre batterie dépend :

- De la température extérieure,
- Du poids total transporté (poids du VAE + cycliste + chargement + pression des pneus),
- De la topographie du trajet (relief ou plat),
- Et de la manière de rouler : longs trajets continus ou arrêts fréquents.
- Du niveau d'assistance utilisé.

Il vous faudra donc recharger votre batterie plus ou moins souvent en fonction de ces paramètres.



La décharge profonde de la batterie (<5 % de charge) est destructrice et peut altérer irrémédiablement son fonctionnement. **Veillez donc à recharger la batterie dès qu'il ne reste plus que 10 % d'autonomie** (ou une barre de charge à l'affichage).

Évitez également de laisser la batterie en charge plus de 5 heures (temps de recharge complète). Ne chargez pas la batterie en plein soleil, près d'une source de chaleur ou à une température négative. Chargez la batterie dans un endroit sec, dans un local dont la température est comprise entre 10 et 20°C.

Évitez de recharger ou d'utiliser la batterie immédiatement après une utilisation intensive (utilisation longue et à niveau important).

Utilisez uniquement le chargeur d'origine fourni avec le VAE.

Ne pas laisser la batterie à charger sans surveillance.

Chocs

Si une batterie de VAE subit un choc important – une simple chute à hauteur d'homme ou un accident – elle peut ne pas se rallumer. Dans ce cas, un diagnostic est à effectuer auprès du réparateur. N'essayez pas d'ouvrir la batterie ou de la réparer vous-même.

Dans tous les cas, il est nécessaire d'en informer le prestataire et la Communauté de Communes.

5. Que faire en cas de panne ?



N'essayez pas de réparer le vélo vous-même. Contactez au plus vite le prestataire réparateur.



Renseignements :
**Service Transition Ecologique
du Pays de Mortagne**
02 51 63 06 06
mobilite@paysdemortagne.fr



Scannez-moi !

Pour en savoir plus sur la
mobilité